



Lundi 31 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **"Opération Sentinelles" par le Collectif Quicury à Sarcey**

Le Collectif QUICURY a pour objectif de lutter pour la sauvegarde des terres agricoles sur les communes de Vindry sur Turdine, Sarcey, Saint Romain de popey, Bully et de s'opposer à leur artificialisation. Il informe à ce sujet la population, les élu-e-s et l'administration publique.

Son nom lui a été donné par la proximité des projets du SMADEOR avec le corridor écologique du ruisseau Quicury qui coule sur les communes de Sarcey et Saint Romain de Popey.

Comme elle l'a fait récemment pour le projet ID Logistics du SMADEOR, notre association s'oppose ici au projet d'un entrepôt logistique porté par les entreprises SMAD-ARGAN.

Quicury lutte aussi contre l'artificialisation de la Basse-Croisette aux Olmes où est situé le corridor écologique du Martinon. La zone est ici menacée par un projet de zone commerciale.

La ZAC ACTIVAL (2013 ) devait créer de 300 à 500 emplois. A ce jour, avec l'entrepôt logistique de Boiron, seulement une vingtaine d'emplois ont été créés sur 30 hectare (soit moins d'un emploi à l'hectare).

Quicury défend la création d'emplois durables, plus particulièrement liés à l'agriculture et la production alimentaire locale.

Mais aussi pour que le ratio des SCoT emplois par hectares de terres artificialisées soit respecté (28 emplois/ha pour le SCoT de l'Ouest Lyonnais), ce qui n'est pas le cas ici avec le projet SMAD-ARGAN qui propose 23 emplois sur 14 hectares de terres agricoles mobilisées.

**Le Collectif lance à partir d'aujourd'hui une "Opération Sentinelles "** sur la commune de SARCEY. Ceci afin d'éviter un éventuel démarrage des travaux SMAD-ARGAN alors que ceux-ci nécessitent la réalisation préalable de mesures de compensations environnementales. A ce jour ces mesures n'ont pas été effectuées et les conditions légales ne sont donc pas réunies pour démarrer les travaux.

En effet, il résulte de l'articulation entre les éléments du dossier de demande de dérogation ARGAN pour la destruction des espèces protégées et ceux de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020 autorisant l'exploitation d'un entrepôt logistique par la société ARGAN, dont les dispositions s'imposent au pétitionnaire, que les travaux ne seront susceptibles de démarrer qu'à partir de septembre 2023.

Sur les parcelles menacées, se trouve un corridor boisé comportant de forts enjeux écologiques. Elles comprennent une large haie de plusieurs centaines de mètres, une mare et 9 arbres-gîtes dont un chêne remarquable de plus de 200 ans.

Nous craignons comme cela se passe souvent, que sous la pression de la rentabilité, les délais environnementaux légaux ne soient pas respectés et que les travaux débutent cet automne.

Le collectif QUICURY sera présent sur le terrain à partir du lundi 31 août pour veiller à faire respecter le droit avec conviction et fermeté mais sans violence .

A ce titre le collectif invite toute personne désireuse de s'impliquer avec violence à s'abstenir de nous rejoindre.

Contact presse : Alain CHIZAT 06 08 15 30 01

Nathalie FRENEAT 06 23 01 82 28